47	26 -09- 2003		21	9	EUR	03689 00112	CONSO 1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1) (2) : ***BELGIAN BUSINESS SERVICES***

Forme juridique : *Société anonyme*

Adresse : *Rue Gaucheret* N° : *196* Bte :

Code postal : *1030* Commune : *Schaerbeek*

Registre : *RC* Greffe de : *BRUXELLES* N° : *411437*

Adresse Internet(3) :

Numéro de TVA ou numéro national *BE 418.161.060*

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du *05 / 09 / 2003*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 04 / 2002* au *31 / 03 / 2003*

Exercice précédent du *01 / 04 / 2001* au *31 / 03 / 2002*

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non (1)

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés

ZURSTRASSEN FRANCOIS, ADMINISTRATEUR
RUE DES PAIRIES 33E Boîte 14, 4630 Soumagne, BELGIQUE
Président du conseil d'administration

JANSSENS van der MAELEN PATRICK, ADMINISTRATEUR SOC.
MIGNOT DELSTANCHE 37, 1050 Bruxelles 5, BELGIQUE
Administrateur délégué

ROLIN BRUNO, ADMINISTRATEUR
CLEMENT DELEPIERRE 28, 1310 La Hulpe, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite aux pages CONSO 1bis., 1ter ...)

Sont joints aux présents comptes consolidés : - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE:

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4°a du Code des sociétés) :

Numéro de TVA ou numéro national de la filiale belge déposante

---

Nombre total de pages déposées : *21* Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : *7, 8, 9, 13, 21, 22, 23*

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

B. Schelstraete
Fondé de pouvoirs

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) En cas de consortium, remplir l'annexe IV page CONSO 9.
(3) Mention facultative.

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés. (suite)

ZURSTRASSEN EDOUARD, ADMINISTRATEUR
MONT MERCURE 6, 1420 Braine-l'Alleud, BELGIQUE
Administrateur

de VAUCLEROY CEDRIC, ADMINISTRATEUR
VAN EYCK 15, 1050 Bruxelles 5, BELGIQUE
Administrateur

DE WOLF, GILSON & CO REVISEURS D'ENTREPRISES SCIV PRL (BE 448.497.712)
Av. Van Becelaer 27A, 1170 Bruxelles 17, BELGIQUE
Commissaire

Est représenté par :
DE WOLF MICHEL, REVISEUR
Av. de l'Arbalète 60, 1170 Watermael-Boitsfort, BELGIQUE

TVA	BE 418.161.060	CONSO 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION [1]			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	7 066	7 424
I. Frais d'établissement (annexe VII)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. VIII)	21	16	21
III. Ecarts de consolidation ***positifs*** (ann. XII)	99200	4 650	4 909
IV. Immobilisations corporelles (ann. XI)	22/27	2 379	2 473
A. Terrains et constructions	22	880	923
B. Installations, machines et outillage	23	374	564
C. Mobilier et matériel roulant	24	263	249
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	862	737
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
V. Immobilisations financières (ann. I à IV et X)	28	21	21
A. Sociétés mises en équivalence	9921		
1. Participations	99211		
2. Créances	99212		
B. Autres entreprises	284/8	21	21
1. Participations, actions et parts	284		
2. Créances	285/8	21	21
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	18 286	17 085
VI. Créances à plus d'un an	29	25	25
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	25	25
C. Impôts différés	292		
VII. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	4 255	4 271
A. Stocks [2]	30/36	156	102
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37	4 099	4 169
VIII. Créances à un an au plus	40/41	12 543	11 646
A. Créances commerciales	40	11 850	10 724
B. Autres créances	41	693	922
IX. Placements de trésorerie	50/53	627	393
A. Actions propres	50	127	
B. Autres placements	51/53	500	393
X. Valeurs disponibles	54/58	697	626
XI. Comptes de régularisation	490/1	139	124
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	25 352	24 509

[1] Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

[2] Possibilité de regroupement des stocks *(article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

TVA	BE 418.161.060	CONSO 3.

		Codes	Exercice	Exercice précédent
	PASSIF			
	CAPITAUX PROPRES	10/15	6 458	5 810
I.	**CAPITAL**	10	3 750	3 750
	A. Capital souscrit	100	3 750	3 750
	B. Capital non appelé (-)	101		
II.	**Primes d'émission**	11		
III.	**Plus-values de réévaluation**	12		
IV.	**Réserves consolidées** (ann. XI) (+)(-)	9910	2 704	2 056
V.	**Ecarts de consolidation *négatifs*** (ann. XII)	9911		
Vbis.	**Imputation des écarts de consolidation *positifs***	99201		
VI.	**Ecarts de conversion** (+)(-)	9912		
VII.	**Subsides en capital**	15	4	4
	INTERETS DE TIERS			
VIII.	**Intérêts de tiers**	9913	5	5
	PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	16	2 103	2 119
IX.	A. **Provisions pour risques et charges**	160/5	2 000	1 971
	1. Pensions et obligations similaires	160	33	27
	2. Charges fiscales	161		
	3. Grosses réparations et gros entretien	162		
	4. Autres risques et charges	163/5	1 967	1 944
	B. **Impôts différés et latences fiscales** (ann. VI,B)	168	103	148
	DETTES	17/49	16 786	16 575
X.	**Dettes à plus d'un an** (ann. XIII)	17	4 271	4 450
	A. Dettes financières	170/4	359	538
	1. Emprunts subordonnés	170		
	2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	248	248
	3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
	4. Etablissements de crédit	173	111	290
	5. Autres emprunts	174		
	B. Dettes commerciales	175		
	1. Fournisseurs	1750		
	2. Effets à payer	1751		
	C. Acomptes reçus sur commandes	176		
	D. Autres dettes	178/9	3 912	3 912
XI.	**Dettes à un an au plus** (ann. XIII)	42/48	12 390	12 000
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	179	185
	B. Dettes financières	43	177	1 154
	1. Etablissements de crédit	430/8	177	1 154
	2. Autres emprunts	439		
	C. Dettes commerciales	44	2 379	2 086
	1. Fournisseurs	440/4	2 379	2 086
	2. Effets à payer	441		
	D. Acomptes reçus sur commandes	46	3 186	2 964
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	6 233	5 187
	1. Impôts	450/3	755	568
	2. Rémunérations et charges sociales	454/9	5 478	4 619
	F. Autres dettes	47/48	236	424
XII.	**Comptes de régularisation**	492/3	125	125
	TOTAL DU PASSIF	10/49	25 352	24 509

TVA	BE 418.161.060	CONSO 4.

2. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature) [1]

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	61 649	54 718
A. Chiffre d'affaires (ann. XIV, A)	70	61 090	54 894
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	(5)	(532)
C. Production immobilisée	72	268	
D. Autres produits d'exploitation	74	296	356
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(58 916)	(53 531)
A. Approvisionnements et marchandises	60	9 606	9 246
1. Achats	600/8	9 659	9 255
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(53)	(9)
B. Services et biens divers	61	8 020	7 082
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XIV, B)	62	40 130	35 909
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	945	853
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	57	(48)
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	33	49
G. Autres charges d'exploitation	640/8	125	182
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
I. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9960		258
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	2 733	1 187
Perte d'exploitation (-)	64/70		
IV. Produits financiers	75	642	625
A. Produits des immobilisations financières	750	11	613
B. Produits des actifs circulants	751	7	10
C. Autres produits financiers	752/9	624	2
V. Charges financières (-)	65	(939)	(514)
A. Charges des dettes	650	362	458
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9961	516	
C. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E (dotations +, reprises -)	651		
D. Autres charges financières	652/9	61	56
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	2 436	1 298
Perte courante avant impôts (-)	65/70		

[1] Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 158 par. 2 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

2. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

(suite)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
VII.	**Produits exceptionnels**	76	1	9
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
	B. Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
	C. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
	D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
	E. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		3
	F. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, C)	764/9	1	6
VIII.	**Charges exceptionnelles** (-)	66	(15)	(20)
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
	B. Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs	9962		
	C. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
	D. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662	8	8
	E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
	F. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, C)	664/8	7	12
	G. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669		
	H. Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		
IX.	**Bénéfice de l'exercice, avant impôts** (+)	70/66	2 422	1 287
	Perte de l'exercice, avant impôts (-)	66/70		
X.	**A. Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales** (+)	780	64	65
	B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales (-)	680		
XI.	**Impôts sur le résultat** (-)(+)	67/77	(1 225)	(529)
	A. Impôts (ann. XIV,D) (-)	670/3	(1 227)	(589)
	B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	2	60
XII.	**Bénéfice de l'exercice** (+)	70/67	1 261	823
	Perte de l'exercice (-)	67/70		
XIII.	**Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence** (+) (-)	9975		
	A. Résultats en bénéfice (+)	99751		
	B. Résultats en perte (-)	99651		
XIV.	**Bénéfice consolidé** (+)	9976	1 261	823
	Perte consolidée (-)	9966		
	A. Part des tiers (+) (-)	99761		
	B. Part du groupe (+) (-)	99762	1 261	823

3. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO de TVA ou du NUMERO NATIONAL	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/ E4/E5) [1] [2]	Fraction du capital détenue [3] (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) [4]
IRIS S.A. *RUE GAUCHERET 196* *1030 Bruxelles 3* *BELGIQUE* *BE 453.520.431*	*G*	*100.00*	*0.00*
IRIS CLEANING SERVICES S.A. *RUE GAUCHERET 196* *1030 Bruxelles 3* *BELGIQUE* *BE 453.520.233*	*G*	*100.00*	*0.00*
IRIS COATING & INDUSTRIEL SERVICES *EINSTEINSTRAAT 67* *5530 DORDRECHT* *PAYS-BAS*	*G*	*100.00*	*0.00*

(éventuellement suite aux pages CONSO 6bis, 6ter, ...)

---

1 **G** : Consolidation globale
P : Consolidation proportionnelle **(avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)**
E1 : Mise en équivalence d'une société associée *(article 134,alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*
E2 : Mise en équivalence d'une filiale de fait et dont l'inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 108, § 1 de l'arrêté royal précité)*
E3 : Mise en équivalence d'une filiale dont les activités sont à ce point différentes que son inclusion serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 108 § 2 de l'arrêté royal précité)*
E4 : Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 109 de l'arrêté royal précité)*
E5 : Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de l'entreprise disposant du contrôle conjoint *(article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**

3 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans l'état V. *(article 112 de l'arrêté royal précité).*

I. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE (suite)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO de TVA ou du NUMERO NATIONAL	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/ E4/E5)	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
IRIS CONSTRUCTION SERVICES BVBA *BEGONIASTRAAT 38* *9810 Nazareth* *BELGIQUE* *BE 415.739.624*	*G*	*100.00*	*0.00*
IRIS PAINTING SERVICES S.A. *RUE GAUCHERET 196* *1030 Schaerbeek* *BELGIQUE* *BE 401.116.972*	*G*	*100.00*	*0.00*
IRIS SERVICES INDUSTRIELS *RUE DE LA BOETIE 72* *75008 PARIS* *FRANCE*	*G*	*86.00*	*0.00*

V. CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A. Identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères *(en vertu de l'article 165, I. de l'arrêté royal de 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).*

BELGIAN BUSINESS SERVICES SA DANS IRIS SA 100%
BELGIAN BUSINESS SERVICES SA DANS IRIS CLEANING SERVICES SA 100%
BELGIAN BUSINESS SERVICES SA DANS IRIS PAINTING SERVICES SA 100%
IRIS DANS IRIS COATING AND INDUSTRIAL SERVICES BV 100%
IRIS DANS IRIS CONSTRUCTION SERVICES SPRL 100%
IRIS DANS IRIS SERVICES INDUSTRIELS SA 100%
IRIS CLEANING SERVICES SA DANS BELGIAN BUSINESS SERVICES SA 5,9%

B. Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes annuels consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité).

(éventuellement suite aux pages CONSO 10bis, 10ter ..

VI. REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

A. Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes annuels consolidés, notamment les critères relatifs :

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations *(en vertu de l'art. 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une monnaie différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger *(en vertu de l'article 165 VI.b. de l'arrêté royal précité).*

RESUME DES REGLES D'EVALUATION.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été évaluées aux inventaires pour leur prix d'acquisition net sans les frais connexes, lesquels sont amortis totalement dès l'exercice d'acquisition.
Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes linéaires et/ou dégrassives, et leurs taux déterminés en fonction de la longévité présumée des objets auxquels ils s'appliquent.

Les acquisitions de matériel tels que aspirateurs, chariots de nettoyage, etc..., d'une valeur individuelle inférieure à 123,95 EUR hors TVA, sont pris en charge totale et immédiate.

Immobilisations finncières et participations dans les entreprises liées.

Le conseil d'administration décide au cas par cas. Une perte est déclarée durable et doit être provisionnée par réduction de valeur de la participation lorsque la société a subi une perte durant deux exercices.

Les amortissements sur les écarts de consolidation sont étalés conformément aux règles I.A.S. sur 20 années.

Travaux en cours.

Sont repris aux inventaires annuels, les travaux dont la propriété n'aura pas encore été transférée à un tiers, et qui continuent par conséquent à faire partie du patrimoine de l'entreprise.
Les travaux en cours sont valorisés par l'application du "direct costing".
Ils subissent une réduction de valeur chaque fois que, lors de la clôture d'un exercice, les coûts directs déjà investis, mais majorés d'une estimation de ceux qui restent à investir avant achèvement des travaux, dépasseront le prix de vente convenu, ou à défaut, leur valeur de réalisation.

Provisions pour risques et charges

Toutes les créances considérées comme douteuses feront l'objet de réduction de valeurs appropriées.

Sont considérés comme créances douteuses:
Les créances dont le recouvrement présente, en l'absence de tout litige technique, un retard d'un an et plus par rapport à la date d'échéance convenue.

Les créances à charge des débiteurs qui ont introduit une demande de concordat ou qui sont déclarés en état de cessation de paiement.

Sont considérées comme irrécupérables et prises en charge totale et immédiate:
les créances sur les débiteurs dont toute trace a été perdue.

(éventuellement suite aux pages CONSO 11bis, 11ter ...)

VI.A. REGLES D'EVALUATION (suite)

Les créances que l'avocat conseil considère comme totalement perdues.

Autres provisions.

Des provisions sont constituées dans le respect des prescrits de la loi du 17/07/1976 et de l'A.R. du 08/10/1976 pour répondre à toutes éventualités dommageables et non couvertes par des provision spécifiques.

Des latences fiscales sont activées à concurrence des pertes fiscales reportées conformément à la norme IAS12 et de l'avis de la commission des normes comptables.

	Codes	Montants
B. *Impôts différés et latences fiscales*		
- *Ventilation de la rubrique 168 du passif*	168	103
. *Impôts différés (en vertu de l'article 76 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*	1681	103
. *Latences fiscales (en vertu de l'article 129 de l'arrêté royal précité)*	1682	

- *Explication détaillée, des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales (méthode du report variable ou méthode du report fixe, ...)*

(éventuellement suite aux pages CONSO 12bis, 12ter ...)

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) **VALEUR D'ACQUISITION**			
Au terme de l'exercice précédent	801	160	
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802	3	5
. Cessions et désaffectations (-)	803	(5)	(5)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
. Ecarts de conversion (+)(-)	9981		
. Autres variations	9982		
Au terme de l'exercice	805	158	
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**			
Au terme de l'exercice précédent	806	138	
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807	8	1
. Repris car excédentaires (-)	808		
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	(4)	(1)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
. Ecarts de conversion (+)(-)	9983		
. Autres variations	9984		
Au terme de l'exercice	812	142	
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a)-(c)	813	16	

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) **VALEUR D'AQUISITION**			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
. Ecarts de conversion (+)(-)	9981		
. Autres variations	9982		
Au terme de l'exercice	805		
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808		
. Acquis de tiers	809		
. Annulées à la suite de cessions et désaffectations (-)	810		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
. Ecarts de conversion (+)(-)	9983		
. Autres variations	9984		
Au terme de l'exercice	812		
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a)-(c)	813		

IX. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2. Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3. Mobillier et matériel roulant *(rubrique 24)*
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	815	2 489	2 855	1 329
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	38	236	246
. Cessions et désaffectations (-)	817		(89)	(149)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
. Ecarts de conversion (+) (-)	9985			
. Autres variations	9986			
Au terme de l'exercice	819	2 527	3 002	1 426
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
. Ecarts de conversion (+) (-)	9987			
. Autres variations	9988			
Au terme de l'exercice	825			
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	826	1 566	2 291	1 080
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	81	422	206
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830		(85)	(123)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
. Ecarts de conversion (+) (-)	9989			
. Autres variations	9990			
Au terme de l'exercice	832	1 647	2 628	1 163
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a)+(b)-(c)	833	880	374	263

IX. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22 à 27 de l'actif) (suite)

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes versés (rubrique 27)
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	815	16	2.675	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		345	
. Cessions et désaffectations (-)	817	(16)	(1)	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
. Ecarts de conversion (+)(-)	9985			
. Autres variations	9986			
Au terme de l'exercice	819		3 019	
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquis de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
. Ecarts de conversion (+)(-)	9987			
. Autres variations	9988			
Au terme de l'exercice	825			
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	826	16	1 938	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		227	
. Répris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(16)	(8)	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
. Ecarts de conversion (+)(-)	9989			
. Autres variations	9990			
Au terme de l'exercice	832		2 157	
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a)+(b)-(c)	833		862	
Dont :- *Terrains et constructions*	250			
- Installations, machines et outillage	251			
- Mobilier et matériel roulant	252			

X. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

		Codes	1. Entreprises mises en équivalence	2. Autres entreprises
	1. Participations		*(rubrique 99211)*	*(rubrique 284)*
a)	**VALEUR D'ACQUISITION**			
	Au terme de l'exercice précédent	835		
	Mutations de l'exercice :			
	. Acquisitions	836		
	. Cessions et retraits (-)	837		
	. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838		
	. Ecarts de conversion (+) (-)	9991		
	Au terme de l'exercice	839		
b)	**PLUS-VALUES**			
	Au terme de l'exercice précédent	840		
	Mutations de l'exercice :			
	. Actées	841		
	. Acquises de tiers	842		
	. Annulées (-)	843		
	. Ecarts de conversion (+) (-)	9992		
	. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844		
	Au terme de l'exercice	845		
c)	**REDUCTIONS DE VALEUR**			
	Au terme de l'exercice précédent	846		
	Mutations de l'exercice :			
	. Actées	847		
	. Reprises car excédentaires (-)	848		
	. Acquises de tiers	849		
	. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850		
	. Ecarts de conversion (+) (-)	9993		
	. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851		
	Au terme de l'exercice	852		
d)	**MONTANTS NON APPELES**			
	Au terme de l'exercice précédent	853		
	Mutations de l'exercice (+) (-)	854		
	Au terme de l'exercice	855		
e)	**VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIETES MISE EN EQUIVALENCE :** (+) (-)	9994		
	. Quote-part dans le résultat de l'exercice	99941		
	. Eliminations du montant des dividendes afférents à cette participation	99942		
	. Autres types de variations des capitaux propres	99943		
	VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	856		
	2. Créances		*(rubrique 99212)*	*(rubrique 285/8)*
	VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857		21
	Mutations de l'exercice :			
	. Additions	858		
	. Remboursements (-)	859		
	. Réductions de valeur actées (-)	860		
	. Réductions de valeur reprises	86		
	. Ecarts de conversion (+) (-)	9995		
	. Autres (+) (-)	863		
	VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864		21
	REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865		

XI. ETAT DES RESERVES CONSOLIDEES (rubrique 9910 du passif)

	Codes	Montants
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT ..... (+) (-)	99001	2 056
Mutations de l'exercice :		
- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé ..... (+) (-)	99002	648
- Autres variations : ..... (+) (-)	99003	
(à ventiller pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)		
.....		
.....		
.....		
.....		
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE ..... (+) (-)	99004	2 704

XII. ETAT DES ECARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN EQUIVALENCE

(rubrique 9920 de l'actif, rubrique 9911 du passif)

	Codes	Ecarts de consolidation		Ecarts de mise en équivalence	
		1. Positifs	2. Négatifs	3. Positifs	4. Négatifs
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT ..	9901	4 908			
Mutations de l'exercice :					
. Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	9902				
. Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	9903				
. Amortissements	9904	(258)			
. Ecarts portés en résultats	9905				
. Autres variations	9906				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	9907	4 650			

XIII. ETAT DES DETTES (rubriques 17 et 42/48 du passif)

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	*(rubrique 17)*	
Dettes financières	880	*179*	*359*	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882		*248*	
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	*179*	*111*	
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890		*3 912*	
TOTAL	891	*179*	*4 271*	

B. DETTES (OU PARTIE DE DETTES) GARANTIES PAR DES SURETES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	
1. Emprunts subordonnés	8932	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
3. Dettes de location-financement et assimilées	8952	
4. Etablissements de crédit	8962	
5. Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
1. Fournisseurs	8992	
2. Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
1. Impôts	9032	
2. Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL	9062	

XIV. RESULTATS

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70 du compte de résultats)

A. 1. Ventilation, pour l'exercice et l'exercice précédent, par catégorie d'activité et par marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé** dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
*A. 2. Chiffre d'affaires agrégé du groupe **en Belgique** (rubrique 70 du compte de résultats)*	*99083*	*64 818*	

B. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL *(en unités)* ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B1. Entreprises consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
B11. **Effectif moyen du personnel**	90901	*1 316*	*1 701*
Ouvriers	90911	*1 226*	*1 614*
Employés	90921	*85*	*83*
Personnel de direction	90931	*5*	*4*
Autres	90941		
B12. **Frais de personnel** (rubrique 62 du compte de résultats)			
Rénumérations et charges sociales	99621	*40 130*	*35 908*
Pensions	99622		
*B13. **Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées***	99081		
B2. Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
B21. **Effectif moyen du personnel**	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
B22. **Frais de personnel** (rubrique 62 du compte de résultats)			
Rénumérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
*B23. **Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées***	99082		

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 05 SEPTEMBRE 2003.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés 2002-2003 du groupe IRIS.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 61,1 M EUR, soit un accroissement de 11% par rapport à l'exercice précédent et le bénéfice après impôts aboutit à 1.865 M EUR ce qui représente une amélioration de 56% par rapport à l'exercice 2001-2002.

Certains ratios confirment ce que nous pensions.

- Le fonds de roulement net est positif, ce qui signifie que les actifs circulants sont plus que suffisants pour couvrir les engagements à court terme.
- Pour l'exercice 2002, la trésorerie nette du groupe est positive et nettement supérieure à l'exercice antérieur. Les liquidités du groupe se sont donc renforcées.
- La proportion du personnel dans la valeur ajoutée brute est très élevée, ce qui signifie que le groupe est très sensible aux changements intervenant dans les charges salariales.

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice qui sont à mentionner.

Les activités de recherche et développement du groupe sont réduites à leur plus simple expression par rapport à d'autres entités de même nature, dans la mesure où le groupe se situe dans le domaine des services et non de la production.

Enfin, en ce qui concerne les perspectives du groupe, nous espérons pouvoir enregistrer une amélioration du chiffre d'affaires et des résultats au cours de l'exercice 2003. En effet, la société IRIS CLEANING SERVICES SA devrait stabiliser son chiffre d'affaires et la société IRIS SA devrait accroître son résultat en augmentant son chiffre d'affaires. Les autres sociétés ayant nettement moins de poids que les deux entreprises mentionnées n'affectent le résultat consolidé que dans une très faible proportion.

Le premier comparatif consolidé nous est donc favorable, nous souhaitons remercier tous nos collaborateurs qui ont permis d'aboutir au résultat de l'exercice. Nous sommes aussi certains qu'ils mettront tout en oeuvre pour améliorer ce résultat au cours de l'exercice suivant.

Le Conseil d'Administration.

(éventuellement suite aux pages CONSO 24bis, 24ter ..

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 MARS 2003 PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE BELGIAN BUSINESS SERVICES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité de l'organe d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2003, dont le total du bilan s'élève à 25.697.282,16 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de 1.864.750,46 EUR.
Nous avons également procédé à la vérification du rapport consolidé de gestion.

Attestation sans réserve des comptes consolidés.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles.
Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes consolidés clôturés au 31 mars 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

En outre, le rapport consolidé de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Pour la S. Civ. P.R.L. " De Wolf, Gilson & c° - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire,

Michel DE WOLF,
Réviseur d'entreprises, Gérant.

(éventuellement suite aux pages CONSO 25bis, 25ter ..